

Offre Publique de souscription à concurrence de maximum 987.774 Actions Nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces dans les limites du capital autorisé avec Droits d'Allocation Irréductible pour un montant maximal de EUR 83.960.790

Demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles

Ce document n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Suisse (excepté en ce qui concerne le placement privé éventuel des Scrips auprès d'investisseurs institutionnels en Suisse), en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ni dans tout autre pays ou juridiction où cette diffusion serait illégale. Il existe également d'autres restrictions.

- Leasinvest Real Estate annonce une augmentation de capital afin de continuer sa stratégie de croissance et afin de réduire en même temps son taux d'endettement à un niveau entre 50 et 55%
- La Société confirme pour l'exercice 2018 la prévision que les résultats EPRA par Action resteront au moins stables par rapport à ceux de l'exercice 2017 (EUR 5,57/par Action) et - sous réserve des résultats et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du dividende relatif à l'exercice 2018 - que le dividende sera maintenu au moins au même niveau que celui de l'année dernière (EUR 5,00/ par Action)
- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de maximum EUR 83.960.790.
44,50% de l'augmentation de capital est pré-engagé (pre-comitted) par les actionnaires de référence Ackermans & van Haaren NV et Axa Belgium NV
- Le Prix d'Emission tel que fixé par la Société de manière conjointe avec les Joint Bookrunners : EUR 85,00 par Action Nouvelle - ce qui représente une réduction de 11,66 % par rapport au cours de clôture des Actions au 18 septembre 2018 qui s'élevait à EUR 100,00, ajusté avec la valeur estimée du coupon n° 23 qui sera détaché le 19 septembre (après bourse), soit EUR 96,22 après cet ajustement
- 5 Droits d'Allocation Irréductible donnent droit à souscrire à 1 Action Nouvelle
- Détachement du coupon n° 22 qui représente le Droit d'Allocation Irréductible : le 19 septembre 2018 après la clôture des marchés
- Détachement du coupon n° 23 qui représente le droit *pro rata temporis* à un dividende pour l'exercice 2018 en cours jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, qui ne reviendra pas aux Actions Nouvelles : le 19 septembre 2018 après la clôture des marchés
- Période de Souscription : du jeudi 20 septembre 2018 au lundi 1^{er} octobre 2018 compris
- Les Droits d'Allocation Irréductible peuvent être négociés durant toute la Période de Souscription
- Placement de Scrips : en principe, le mardi 2 octobre 2018
- Banque Degroof Petercam et ING Belgique agissent en tant que Joint Global Coordinators et, ensemble avec Belfius Banque en tant que Joint Bookrunners

Offre

Chaque Actionnaire Existant de la Société bénéficie d'1 Droit d'Allocation Irréductible par Action qu'il détient le 19 septembre 2018 en fin de journée boursière.

Le Droit d'Allocation Irréductible pourra être négocié sur Euronext Bruxelles durant toute la Période de Souscription, à savoir du 20 septembre 2018 au 1er octobre 2018 inclus.

Les détenteurs des Droits d'Allocation Irréductible peuvent, durant la Période de Souscription, souscrire de Actions Nouvelles selon le ratio suivant : 1 Action Nouvelle pour 5 Droits d'Allocation Irréductible.

L'Offre se rapporte à maximum 987.774 Actions Nouvelles qui disposent des mêmes droits que les Actions Existantes, sachant qu'elles ne participeront aux résultats de la Société sur l'exercice 2018 en cours qu'au pro rata, à compter du 4 octobre 2018. Les Actions Nouvelles seront dès lors émises avec les coupons n° 24 et suivants attachés. L'augmentation de capital a été décidée dans le cadre du capital autorisé.

Raisons de l'Offre et destination des revenus

L'objectif principal de l'Offre se situe dans un contexte où la Société vise une structure de financement équilibrée et consiste à permettre à la Société d'acquérir de nouvelles ressources financières afin de pouvoir continuer sa stratégie de croissance et de réduire le taux d'endettement à nouveau à un niveau entre 50 et 55%.

Les revenus nets de l'Offre (qui - dans l'hypothèse où l'Offre est entièrement souscrite - sont estimés à environ 82,10 millions EUR) seront utilisés pour continuer à soutenir la stratégie d'asset management dynamique qui est propre à la Société : une stratégie de repositionnement du portefeuille, de redynamiser certains immeubles et d'acquérir et transférer des immeubles quand certaines opportunités se présentent, et en général de créer des plus-values au niveau du portefeuille.

Les revenus nets de l'Offre, en combinaison avec une capacité d'emprunt plus élevée suite à l'augmentation des capitaux propres de la Société en conséquence de l'Offre, permettront à la Société de continuer à financer sa croissance. L'Offre ne soutiendra pas uniquement l'exécution d'un nombre de transactions et de redéveloppements potentiels, mais renforcera également la structure du bilan.

Investissements annoncés et prévus (projets de redéveloppement)

Les revenus nets de l'Offre seront entre autres utilisés dans le cadre du repositionnement de certains actifs au Luxembourg:

- Pour le centre commercial Boomerang à Strassen, sera entamée - après le départ du locataire actuel Batiself, dont le contrat vient à échéance en 2020 - la construction de la phase deux du park retail (environ 10.000 m²), représentant un montant d'investissement d'environ 8 millions EUR.
- Pour le centre commercial Knauf Schmiede, un montant d'investissement d'environ 30 millions EUR sera utilisé pour l'extension, la rénovation, et le (re)positionnement du centre commercial conformément aux besoins et désirs des consommateurs retail d'aujourd'hui.

En plus, un montant d'investissement d'environ 3,5 millions EUR sera utilisé pour le 'restyling' du centre commercial et l'extension du parking du centre commercial Knauf à Pommerloch, afin de pouvoir accueillir les nombreux visiteurs pendant les weekends et les jours fériés.

Investissements / désinvestissements envers lesquels des engagements ont été pris

Le 14 septembre 2018, la Société a signé une convention engageante, qui, contient un nombre de conditions suspensives habituelles, avec le fonds Next Estate Income Fund (« NEIF »), géré par BNP Paribas REIM Luxembourg, relative à l'acquisition de 100% des actions de la société NEIF Montoyer SPRL, qui détient une emphytéose avec une durée résiduelle de 94 ans sur l'immeuble de bureaux Montoyer 14, situé à l'angle de la rue Montoyer et la rue de l'industrie à BE-1000 Bruxelles. La finalisation de cette transaction est prévue au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2018. Après le départ du locataire actuel, les Nations Unies, début de l'année prochaine, l'immeuble existant sera entièrement redéveloppé en un immeuble de bureaux important (environ 4.000 m² de surfaces de bureaux) ; dans ce cadre, Leasinvest Real Estate est entrée en partenariat avec le promoteur ION, qui, conjointement avec la Société, dirigera le projet de développement, et sera chargé de la coordination et du projet management. Ce projet concerne un investissement initial de 11,35 millions EUR (valeur du terrain), pour finalement atteindre une valeur d'investissement totale de 23,30 millions

EUR. La réception provisoire est attendue en Q1 2021. Le loyer prévu s'élève à € 275/m², avec une VLE de EUR 1,2 millions.

Il y a également un désinvestissement prévu de deux étages de bureaux dans l'immeuble adjacent au centre commercial Boulevard de Kennedy 43 à Luxembourg, avec Ceetrus (Groupe Auchan) comme acquéreur. Il s'agit d'une surface de bureaux de 2.270 m² et de 43 emplacements de parking souterrains, avec un loyer total de 921.000 EUR et une valeur de vente nette de 16 millions EUR (ce qui représente un rendement de 5,25% avec une plus-value réalisée prévue de 2 millions EUR). La finalisation de cette transaction est prévue le 31 décembre 2018.

Le total des redéveloppements annoncés et prévus et des investissements et désinvestissements pour lesquels existent des engagements s'élève dès lors à environ 49 millions EUR.

Analyse de différentes opportunités d'investissement

La Société analyse sur une base permanente des opportunités d'investissement potentielles, de taille différente et dans différentes phases d'un trajet d'investissement habituel. La Société ne peut donner des informations plus précises sur ces dossiers d'investissement potentiels, compte tenu de leur état d'avancement, et plus particulièrement parce qu'aucun de ces dossiers d'investissement potentiels ne font à ce jour déjà l'objet d'engagements irrévocables et inconditionnels (matériels) pour la Société.

En tant qu'investisseur principal au Luxembourg, la Société reste à la recherche d'acquisitions et d'extensions potentielles. Ainsi, la Société y effectue actuellement une due diligence approfondie pour acquérir en plus deux immeubles de bureaux. Cette acquisition potentielle concerne un montant total de circa 62 millions EUR avec un loyer annuel d'environ 4 millions EUR.

Dans l'hypothèse que (i) cette opportunité d'investissement se réalise et que la Société acquiert effectivement ces immeubles de bureaux et que (ii) l'Offre sera entièrement souscrite, la Société financera la différence négative entre les revenus nets de l'Offre (environ 82,10 millions EUR) et le total de (a) les redéveloppements annoncés et prévus et les investissements pour lesquels existent des engagements (environ 49 millions EUR) et (b) la valeur d'investissement de cette opportunité d'investissement (environ 62 millions EUR, ensemble donc environ 111 millions EUR), soit environ 28,70 millions EUR, par de nouvelles dettes, ce qui sera à nouveau possible, suite à la diminution du taux d'endettement de la Société.

Si l'Offre est entièrement souscrite, et si les redéveloppements annoncés et prévus et les investissements et désinvestissements pour lesquels existent des engagements évoluent favorablement, les revenus nets de l'Offre auront pour conséquence que le taux d'endettement de la Société, qui s'élevait encore à 59,31% au 30 juin 2018, diminuera à environ 52%, sans pour autant tenir compte des transactions d'acquisition ou de désinvestissement additionnelles potentielles, de l'évolution future en matière de besoins de fonds de roulement, des résultats de l'entreprise, et de l'évaluation du portefeuille immobilier (éléments pouvant avoir chacun une influence sur les actifs totaux, la position d'endettement, et par conséquent sur le taux d'endettement de la Société).

Prix d'Emission

Le Prix d'Emission s'élève à EUR 85,00 et a été fixé le 18 septembre 2018 par la Société de concert avec les Joint Bookrunners sur base du cours de bourse de l'Action sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et compte tenu d'une réduction qui est habituellement accordée pour ce type de transaction.

Le Prix d'Emission est inférieur de 11,66 % au cours de clôture de l'Action sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles au 18 septembre 2018 (qui s'élevait à EUR 100,00), ajusté pour tenir compte de la valeur estimée du coupon n° 23¹ qui sera détaché le 19 septembre 2018 (après bourse), soit EUR 96,22 après cet ajustement.

¹ Le gérant statutaire de la Société estime le coupon n° 23 qui représente le dividende brut sur l'exercice en cours 2018 jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, à EUR 3,78 par Action. Cette estimation reste bien entendu sous réserve des résultats de l'exercice 2018 et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2019 qui décidera sur le dividende qui sera distribué pour l'exercice 2018.

Droit au dividende

Sauf dans des circonstances exceptionnelles et imprévues, la Société vise à distribuer un dividende pour l'exercice 2018 qui s'élève au minimum au même niveau que le dividende distribué pour l'exercice 2017 (EUR 5,00 par Action). Cette estimation est bien entendu sous réserve des résultats et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018.

Le montant du dividende à attribuer pour l'exercice 2018 sera réparti au pro rata sur le coupon n° 23 (à savoir, pour la période depuis le début de l'exercice 2018 jusqu'au 3 octobre 2018 inclus) et le coupon n° 24 ou, le cas échéant, un des coupons suivants (à savoir, pour la période allant du 4 octobre 2018 jusqu'à la fin de l'exercice 2018). La Société ne prévoit cependant pas que l'Offre entraîne une dilution de la prévision du dividende global préalablement annoncée.

Les Actions Nouvelles ne participeront toutefois au résultat de l'exercice en cours 2018 qu'à partir du 4 octobre 2018 parce que les Actions Nouvelles seront émises selon le Calendrier le 4 octobre 2018. A cet effet, le coupon n° 23 sera en principe détaché des Actions Existantes le 19 septembre 2018 (après bourse). Ce coupon représente le droit de recevoir la partie pro rata des dividendes, jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, qui seraient attribués pour l'exercice en cours 2018 (le cas échéant, toujours sous réserve d'approbation par l'assemblée générale qui sera tenu le, ou aux alentours du, 20 mai 2019). Le paiement des dividendes qui seraient attribués pour l'exercice 2018 se fera, en principe, le ou aux alentours du 27 mai 2019.

Souscriptions

Les Actionnaires Existants qui gardent leurs Actions nominatives, recevront une communication de la Société par laquelle ils seront informés du nombre de Droits d'Allocation Irréductible qu'ils détiennent et de la procédure à suivre pour exercer ou négocier leurs Droits d'Allocation Irréductible.

Les Actionnaires Existants qui détiennent leurs Actions sur un compte-titres, seront informés par leur institution financière de la procédure à suivre pour l'exercice ou la négociation de leurs Droits d'Allocation Irréductible.

Les investisseurs qui souhaitent souscrire l'Offre peuvent acquérir des Droits d'Allocation Irréductible durant toute la Période de Souscription en introduisant un ordre d'achat et un ordre de souscription auprès de leur institution financière.

Les demandes de souscription peuvent être introduites directement et sans frais auprès des guichets de la Banque Degroof Petercam, ING Belgique et Belfius Banque et/ou via tout autre intermédiaire financier. Les investisseurs sont priés de se renseigner sur les frais éventuels pris en compte par ces autres intermédiaires financiers.

Droits d'Allocation Irréductible

Les Droits d'Allocation Irréductible sont représentés par le coupon n° 22 attaché aux Actions Existantes. Ce coupon sera détaché le 19 septembre 2018 (après la clôture du marché réglementé d'Euronext Bruxelles), et pourra être négocié séparément des Actions Existantes durant toute la Période de Souscription (à savoir, à partir du 20 septembre 2018 (09h00) jusqu'au 1^{er} octobre 2018 (16h00) inclus sur marché réglementé d'Euronext Bruxelles. Les Droits d'Allocation Irréductible portent le code ISIN BE0970169729.

Placement privé des Scrips

(i) Les Droits d'Allocation Irréductible non exercés à la date de clôture de la Période de Souscription et (ii) les Droits d'Allocation Irréductible exercés liés aux Actions nominatives pour lesquelles le prix de souscription total n'a pas été payé dans les délais (qui seront qualifiés comme des Droits d'Allocation Irréductible non exercés), seront automatiquement convertis en un nombre égal de scrips. Ces Scrips seront proposés à la vente par les Joint Bookrunners aux investisseurs belges et internationaux via un placement privé exempté sous forme de « accelerated bookbuilding » (placement privé accéléré avec composition d'un carnet d'ordres), comme décrit dans la section 6.1.3 de la Note d'opération.

Les acheteurs des Scrips devront souscrire aux Actions Nouvelles disponibles au même prix et selon le même ratio que ceux qui sont valables pour l'exercice des Droits d'Allocation Irréductible.

Les revenus nets de la vente des Scrips, sous déduction de tous frais, dépenses et charges quelconques pris en charge par la Société (le « Montant Excédentaire »), seront répartis de manière proportionnelle entre tous (i) les détenteurs de Droits d'Allocation Irréductible qui n'ont pas exercé leurs Droits d'Allocation Irréductible pendant la Période de Souscription et (ii) les détenteurs ayant exercé leurs Droits d'Allocation Irréductible pendant la Période de Souscription liés à leurs Actions nominatives dont le Prix total d'Emission n'aura pas été payé dans les temps, le cas échéant sur présentation du coupon n°22, en principe à partir du 8 octobre 2018. Si le Montant Excédentaire divisé par le nombre de Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) est inférieur à EUR 0,01, il ne sera pas octroyé aux détenteurs des Droits d'Allocation Irréductible non exercés, mais transféré à la Société.

Publication des résultats de l'Offre

Le résultat des souscriptions aux Actions Nouvelles résultant de l'exercice des Droits d'Allocation Irréductible sera publié le 2 octobre 2018 (avant bourse) par communiqué de presse sur le site web de la Société. Le jour de la publication dudit communiqué de presse, la Société demandera la suspension de la négociation de l'Action dès l'ouverture de la bourse le 2 octobre 2018 jusqu'au moment de la publication du communiqué de presse relatif aux résultats de l'Offre.

Le résultat des souscriptions aux Actions Nouvelles résultant de l'exercice des Scrips et le Montant Excédentaire qui revient aux détenteurs de Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) sera publié le 2 octobre 2018 par communiqué de presse.

Libération, paiement et livraison des Actions Nouvelles

Le Prix d'Emission doit être entièrement payé par les souscripteurs, en euro, ainsi que toutes les éventuelles taxes boursières et autres frais applicables.

Les conditions de souscription et la date limite de paiement seront communiquées aux Actionnaires Existants détenteurs d'actions nominatives par un courrier qui leur sera adressé. Plus particulièrement, le Prix d'Emission pour les Actions Nouvelles correspondantes souscrites durant la Période de Souscription doit être versé, au plus tard le 2 octobre 2018 à 9h00 (heure belge) sur le compte bancaire spécifié dans les lettres aux Actionnaires Existants détenteurs d'actions nominatives. Ceci est une condition indispensable pour procéder à l'émission et à la livraison des Actions Nouvelles auxquelles les Actionnaires Existants qui gardent leurs Actions nominatives, souhaitent souscrire. Afin de s'assurer que le Prix d'Emission sera reçu dans les délais, la Société conseille aux Actionnaires Existants qui gardent leurs Actions nominatives de donner à temps les instructions nécessaires à cet effet à leur institution financière. La Société remboursera les paiements reçus tardivement.

Les Actions Nouvelles seront livrées sous forme dématérialisée le ou aux alentours du 4 octobre 2018. Les Actions Nouvelles émises sur la base des Droits d'Allocation Irréductible liés à des Actions nominatives seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société le ou aux alentours du 4 octobre 2018 comme actions nominatives.

Cotation des Actions Nouvelles

Une demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles a été introduite. Il est prévu que les Actions Nouvelles pourront être négociées à partir du 4 octobre 2018 sous le même code ISIN que les Actions Existantes (BE0003770840).

Prospectus

La Note d'opération (en ce compris toute information qui y est repris par référence) constitue, ensemble avec le Document d'enregistrement (en ce compris toute information qui y est repris par référence) et le Résumé, le Prospectus. La version néerlandaise du Document d'enregistrement (le 19 juin 2018), et la version néerlandaise de la Note d'opération et la version néerlandaise du Résumé (le 18 septembre 2018), ont été approuvées par la FSMA.

La Note d'opération, le Document d'Enregistrement et le Résumé peuvent être distribués séparément. La Note d'opération, le Document d'Enregistrement et le Résumé sont disponibles en néerlandais. Le Résumé est également disponible en français et en anglais. La Société est responsable de la cohérence des traductions française et anglaise du Résumé avec la version néerlandaise du Résumé. Sans préjudice de la responsabilité de la Société pour la traduction du Résumé, en cas d'incohérence entre la version néerlandaise du Résumé et la version française respectivement anglaise du Résumé, la version linguistique approuvée par la FSMA, à savoir la version néerlandaise, prévaut sur les autres versions. En cas d'incohérence entre la Note d'opération, le Document d'Enregistrement et le Résumé, la Note d'opération et le Document d'Enregistrement prévalent sur le Résumé et la Note d'opération prévaut sur le Document d'Enregistrement.

Le Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs à partir du 20 septembre 2018 (avant bourse) au siège social de la Société (Route de Lennik 451 à 1070 Anderlecht, Belgique). Le Prospectus sera également mis gratuitement à la disposition des investisseurs auprès de (i) la Banque Degroof Petercam, sur demande au numéro de téléphone +32 2 287 95 34 (NL, FR et ANGL) et sur son site web www.degroofpetercam.be/nl/nieuws/leasinvest_2018 (NL), www.degroofpetercam.be/fr/actualite/leasinvest_2018 (FR) et www.degroofpetercam.be/en/news/leasinvest_2018 (ANGL), (ii) ING Belgique, sur demande au numéro de téléphone +32 (0)2 464 60 01 (NL) ou au numéro de téléphone +32 (0)2 464 60 02 (FR), ou au numéro de téléphone +32 (0)2 464 60 04 (ANGL) et sur son site web www.ing.be/nl/retail/investing/investments/shares (NL), www.ing.be/fr/retail/investing/investments/shares (FR) en www.ing.be/en/retail/investing/investments/shares (ANGL), et (iii) Belfius Banque, sur demande au numéro de téléphone +32 (0)2 222 12 02 (NL) ou au numéro de téléphone +32 (0)2 222 12 01 (FR) et sur son site web www.belfius.be/leasinvest2018 (NL, FR ou ANGL). Le Prospectus peut également être consulté à partir du 20 septembre 2018 (avant bourse) sur le site web de la Société (www.leasinvest.be).

Risques

Tout investissement en actions implique des risques importants. Les investisseurs sont priés de prendre connaissance du Prospectus, en particulier des facteurs de risque décrits au Chapitre 1 « Facteurs de risque » de la Note d'opération, tels qu'entre autres les risques liés à un manque de fonds de roulement décrits à la section 1.1.3.3 et 4.1 de la Note d'opération (page 7 à page 24 comprise), avant d'investir dans les Actions Nouvelles, les Droits d'Allocation Irréductible ou les Scrips. Toute décision d'investir dans les Actions Nouvelles, les Droits d'Allocation Irréductible ou les Scrips dans le cadre de l'Offre doit être basée sur l'ensemble des informations fournies dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un placement en actions et de subir la perte totale ou partielle de leur placement.

Calendrier prévu de l'Offre

Approbation de la Note d'opération et du Résumé par la FSMA	Le 18 septembre 2018
Décision du gérant statutaire de la Société d'augmenter le capital	Le 18 septembre 2018 (après bourse)
Fixation du Prix d'Emission/du ratio de souscription/du montant de l'Offre par le gérant statutaire de la Société	Le 18 septembre 2018 (après bourse)
Communiqué de presse relatif à l'annonce de l'Offre, aux modalités de l'Offre et à l'ouverture de l'Offre avec Droit d'Allocation Irréductible	Le 19 septembre (avant bourse)
Détachement du coupon n° 22 pour l'exercice du Droit d'Allocation Irréductible	Le 19 septembre 2018 (après bourse)
Détachement du coupon n° 23 qui représente le droit au dividende prorata de l'exercice 2018 en cours jusqu'au 3 octobre 2018 inclus, qui ne sera pas octroyé aux Actions Nouvelles	Le 19 septembre 2018 (après bourse)
Mise à disposition au public du Prospectus sur le site web de la Société	Le 20 septembre 2018 (avant bourse)
Date d'ouverture de l'Offre avec Droit d'Allocation Irréductible	Le 20 septembre 2018
Date de clôture de l'Offre avec Droit d'Allocation Irréductible	Le 1 ^{er} octobre 2018
Communiqué de presse relatif aux résultats de l'Offre avec Droits d'Allocation Irréductible (publiés sur le site web de la Société) et suspension de la cotation de l'Action (à la demande de la Société) jusqu'à la publication du communiqué de presse relatif aux résultats de l'Offre	Le 2 octobre 2018 (avant bourse)
Placement privé accéléré des Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) sous la forme de Scrips, sous forme de « accelerated bookbuilding » (placement privé accéléré avec composition d'un carnet d'ordres)	Le 2 octobre 2018
Communiqué de presse relatif aux résultats de l'Offre et du montant dû aux détenteurs de Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) (Montant Excédentaire) – reprise de la cotation des Actions	Le 2 octobre 2018
Paiement des Actions Nouvelles souscrites avec Droits d'Allocation Irréductible et Scrips	Le 4 octobre 2018 (avant bourse)
Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital	Le 4 octobre 2018 (avant bourse)
Livraison des Actions Nouvelles aux souscripteurs	Le 4 octobre 2018
Admission à la négociation des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles	Le 4 octobre 2018
Communiqué de presse relatif à l'augmentation du capital et au nouveau dénominateur aux fins de la réglementation de transparence	Le 4 octobre 2018
Paiement des Droits d'Allocation Irréductible non exercés (ou qualifiés comme tels) (Montant Excédentaire)	A partir du 8 octobre 2018

Joint Global Coordinators & Bookrunners

Banque Degroof Petercam et ING Belgique agissent conjointement en tant que Joint Global Coordinators et ensemble avec Belfius Banque, en tant que Joint Bookrunners dans le cadre de l'Offre.

Prévisions

Sur base des prévisions actuelles et compte tenu des hypothèses établies par la Société telles qu'exposées dans la section 7.2.2 de la Note d'opération, la Société prévoit que les résultats EPRA par Action resteront au moins stables par rapport à ceux de l'exercice 2017 (EUR 5,57 par Action) et que le dividende sera maintenu au moins au même niveau que celui de l'année dernière (EUR 5,00 par Action), toujours sous réserve des résultats et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2018.

Disclaimer

Le présent communiqué de presse contient des informations, des prévisions, des affirmations, des opinions et des estimations à caractère prospectif réalisées par Leasinvest Real Estate SCA concernant les futures prestations attendues par Leasinvest Real Estate SCA et du marché dans lequel la Société opère (« déclarations prospectives »). De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses inhérents, d'ordre général et spécifique, qui bien que semblant fondés au moment de leur formulation, peuvent se révéler par la suite ciblés ou pas ciblés. Il existe donc un risque qu'elles ne seront pas atteintes. Certains événements sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Leasinvest Real Estate SCA n'a aucune prise. En outre, les déclarations prospectives sont valables uniquement à la date de publication du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou les activités antérieures ne peuvent préjuger de l'évolution ultérieure desdites tendances ou activités. Ni Leasinvest Real Estate SCA, ni ses représentants, agents ou conseillers ne garantissent que les paramètres qui sous-tendent ces déclarations prospectives sont exempts d'erreurs et aucune personne parmi eux ne déclare, garantit ou prêche que les résultats prévus dans lesdites déclarations prospectives seront effectivement atteints. Par conséquent, les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Leasinvest Real Estate SCA peuvent différer significativement des informations présentées de manière explicite ou implicite dans les présentes déclarations prospectives. Sauf si requis par la réglementation en vigueur, Leasinvest Real Estate SCA décline expressément toute obligation ou garantie d'actualiser ou de réviser publiquement les déclarations prospectives.

Sur Leasinvest Real Estate SCA

La Société Immobilière Réglementée Publique (SIRP) Leasinvest Real Estate SCA investit dans des immeubles de qualité bien situés : des immeubles de retail et de bureaux au Grand-duché de Luxembourg, en Belgique et en Autriche.

A la date du présent communiqué de presse, la juste valeur totale et réelle du portefeuille immobilier détenu en direct par Leasinvest s'élève à € 922 millions et est réparti dans le Grand-duché de Luxembourg (54%), la Belgique (35%) et l'Autriche (11%).

Leasinvest est en outre l'un des plus grands investisseurs immobiliers au Grand-duché de Luxembourg.

Le portefeuille est investi en retail (48%), bureaux (45%) et logistique (7%).

La SIRP est cotée sur Euronext Bruxelles et affiche une capitalisation boursière d'environ EUR 494 millions (valeur au 19/09/2018).

Pour toute information complémentaire :

Leasinvest Real Estate

MICHEL VAN GEYTE

Chief Executive Officer

T: +32 3 238 98 77

E: michel.van.geyte@leasinvest.be